

Décision

Générale

colonial

Décision n° 74-1968/ SG/IAM portant nomination d'okal dans le 2e arrondissement du District de Djibouti.

n° 74-1968/ SG/IAM

Ministère

MINISTERE DE L'INTERIEUR ET DES AFFAIRES MUSUL-
MANS

Date de publication

18 décembre 1974

Numéro JO

n° 1 du 10/01/1975

Date du numéro

10 janvier 1975

TEXTE INTÉGRAL

Art 1er

Sont nommés, pour compter. du 1^{er} janvier 1975. M.Mohamed Tabet Haidar en qualité d'Akel Métis et M. Said Mohamed Maitam en qualité d'Akel Arabe, dans le 2° arrondissement District de Djibouti.

Art 2

A ce titre, ils percevront, chacun, quinze mille franc Djibouti (152000 FD) par mois